21/02/2025

COMMUNIQUÉ
BOITES À VÉLO - FRANCE

FICHE D'OPÉRATION STANDARDISÉE CEE TR – EQ – 131
ACHAT OU LOCATION, PAR UNE PERSONNE MORALE, DE VÉLOS-CARGOS NEUFS OU RECONDITIONNÉS

La fiche d'opération standardisée d'économies d'énergie liée à l'achat ou la location longue durée par une personne morale de vélos-cargos neufs ou reconditionnés (Fiche d'opération n° TRA-EQ-131), officialisée le 30 décembre 2024, vient d'être suspendue par l'arrêté du 19 février 2025.

Cette décision intervient afin de couper court aux nombreux cas de dévoiement de la fiche, se traduisant par des opérations de démarchage agressif pour des ventes de vélos à des tarifs anormalement faibles. Ces situations répétées nous inquiètent depuis plusieurs jours, nous vous avions d'ailleurs alerté dans notre article et beaucoup nous ont fait part des sollicitations reçues depuis. De telles opérations commerciales ne reflètent pas la réalité du marché français du vélo-cargo, ni la robustesse et la fiabilité des équipements répondants aux besoins des professionnel.les qui utilisent le vélo-cargo au quotidien. Dans ce contexte, notre priorité est de protéger la filière des cyclomobilités professionnelles.

L'association se mobilise pleinement, avec les services de l'Etat, pour que les aides à l'achat par le dispositif CEE puissent être de nouveau mobilisées dans un cadre adapté aux solutions les plus pertinentes pour les usages professionnels du vélo-cargo.

Nous remercions notre écosystème qui s'engage à nos côtés pour faciliter le travail de contrôle de l'Etat sur les dérives et garantir l'application vertueuse et pertinente de ce dispositif.

Pour le Conseil d'Administration

Caroline Faucon

Présidente de Boîtes à Vélo – France

Que faire si vous avez engagé des démarches avant la suspension de la fiche ?

Extrait du communiqué de la DGEC : Les demandeurs de certificats doivent transmettre au plus tard le 28 février 2025 une liste des opérations engagées jusqu'au 21 février 2025 (date du devis faisant foi, ndlr) suivant le modèle intitulé « Tableau de recensement des engagements TRA-EQ-131 » établi par la DGEC et mis à disposition sur le site Internet du ministère. La liste est à transmettre par le demandeur de certificats au ministre chargé de l'Energie, à l'adresse suivante : cee@developpement-durable.gouv.fr. Les demandeurs intituleront leur mail et leur fichier de la manière suivante : « Nom du demandeur - Tableau de recensement des engagements TRA-EQ-131 »

Renseignements et contact : Emilie PIN, chargée de communication – contact@lesboitesavelo.org